Ecole de Jourgnac 87 800 Jourgnac 05.55.58.16.04 (maternelle & primaire) 05.55.58.32.93 (CE1/CE2, direction et garderie)

~ Note de rentrée ~

Année scolaire 2025 - 2026

Nous allons passer une nouvelle année ensemble : je la souhaite fructueuse et agréable dans l'intérêt de tous et principalement celui des enfants.

Pour bien la commencer, je vous demande de lire attentivement les quelques informations pratiques suivantes et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour le moindre problème. Merci et... bonne rentrée à tous!

La directrice, Alexandra KRANH

# ★ Horaires de classe :

	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI	8h45	12h	13h30	16h15
MARDI	8h45	12h	13h30	16h15
JEUDI	8h45	12h	13h30	16h15
VENDREDI	8h45	12h	13h30	16h15

#### APC:

- Lundi, mardi ou jeudi de 16h15 à 17h15

## **♦** Accueil et sortie des classes :

Concernant la rentrée des maternelles, un seul accompagnateur est autorisé afin de permettre à plusieurs familles de rentrer en même temps dans la classe de PS-MS. Pour les MS/GS, vous serez également accueillis dans la classe et vous aurez le droit d'y rentrer pour cette première journée.

Les élèves de CE1/CE2 seront accueillis dans leur classe par Mme Caetano et les familles des élèves de CP/CE1 et CM1/CM2 seront accueillis, par les maîtresses, dans la cour.

Pour des raisons de sécurité, deux portails sécurisés sont installés à l'école.

Le portail au niveau du passage piéton est réservé au personnel de l'école (code pour rentrer et sortir) et à la sortie de la classe des MS/GS à 16h15.

L'entrée et la sortie des élèves se font par le portail du bas exclusivement.

❖ Pour les élèves de maternelle, l'accueil aura lieu de 8h35 à 8h45 dans la classe et de 13h20 à 13h30 dans la cour. Les élèves de PS seront accueillis à 10h30.

Les enfants seront déposés et repris dans la classe auprès de l'enseignant.

Dans le cas d'un retard, l'adulte devra utiliser la sonnette située sur le grand portail en bas de la cour puis devra accompagner son enfant auprès de l'enseignant.

## ❖ Sortie des classes

Les enseignants remettront les élèves aux parents qui se présenteront à 16h15 :

- à la porte de la classe pour les élèves de maternelle ou au petit portail pour les MS/GS.
- au grand portail en bas de la cour pour tous les élèves de l'élémentaire.

Les élèves qui ne sont pas récupérés par les parents à la sortie des classes seront rassemblés sous le préau sous la responsabilité des employés de la commune.

<u>Pour tous les élèves ne mangeant pas à la cantine</u>, ils devront être récupérés à l'école à 12h (côté grande cour, portail du bas).

# **▲** Aide Pédagogique Complémentaire (APC)

### ❖ APC : Aide Pédagogique Complémentaire

Cela peut être :

- ❖ Aide aux élèves en difficultés
- Aide au travail personnel
- Activité prévue par le projet d'école

Les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant qui propose cette aide aux familles des enfants qui en ont besoin. L'autorisation signée des parents est indispensable pour qu'ils puissent bénéficier de l'APC.

Classes	Horaires de l'APC	
Toutes de la PS aux CM2	Lundi, mardi et jeudi de 16h15 à 17h15 en fonction des classes.	

<u>Sarderie</u>: Elle fonctionne le matin de 7h15 à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h30. La garderie bénéficie d'une ouverture à distance. Il vous suffit d'appuyer sur le visiophone pour que le personnel vous ouvre le portail.

### **♦** Ecole :

- Direction : Alexandra KRANH
- Enseignants: Mme RENAUD, Mme KRANH (remplacée le lundi et le mardi par Isabelle BEDONIS-MADIEU), Mme PIVOIS-MARTIN, Mme CAETANO, Mme CLEMENT
- Personnel communal : Mme CHEVALIER (classe PS/MS), Mme PIOT (les matins avec les GS/CP)

#### **♦** Classes :

- Classe 1 (PS-MS): Carole RENAUD (9 PS et 9 MS → 18 élèves)
- Classe 2 (MS/GS) : Alexandra KRANH et Isabelle BEDONIS-MADIEU le lundi et le mardi (14 GS et 4 MS  $\rightarrow$  18 élèves),
- Classe 3 (CP-CE1): Lucie PIVOIS-MARTIN (14 CP et 7 CE1 → 21 élèves)
- Classe 4 (CE1/CE2): Mathilde CAETANO (8 CE1 et 13 CE2 → 21 élèves)
- Classe 5 (CM1/CM2): Charlotte CLEMENT (10 CM1 et 13 CM2 → 23 élèves)

#### **♦** Fonctionnement école :

Un goûter est proposé à l'accueil le matin pour les enfants de maternelle. (Les maîtresses demanderont aux parents de fournir des compotes.... Un mot sera collé dans les cahiers de liaison selon le stock disponible).

A l'élémentaire, les enfants apportent un goûter : éviter les produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses (biscuits, viennoiseries, sodas...), pas de fruits à coque comme noisettes pour des raisons de sécurité (étouffements, allergies).

Les élèves désireux de goûter le feront entre 8h35 et 8h45, c'est-à-dire avant l'entrée en classe, lors du moment d'accueil dans la cour de récréation.

Pas de goûter l'après-midi. Les enfants goûtent chez eux ou à la garderie.

Les goûters d'anniversaire sont tolérés en prévenant l'enseignant.

Nous demandons aux parents de rester simples : pas de boisson, gâteaux (sans crème ou coulis) et éventuellement **un seul** bonbon par élève. Pas de gâteau pour l'élémentaire.

Opération « un fruit pour la récré » proposée par la mairie : un fruit est distribué aux élèves de maternelle tous les jeudis matin.

<u>Absences</u>: toute absence doit être signalée le jour même par téléphone au 05 55 58 16 04 entre 7h15 et 8h30 et justifiée au retour de l'enfant par écrit. Cette absence doit également être signalée à la mairie afin de déduire le repas du midi (avant 9h).

Assurance: pour les activités facultatives (sorties, voyages, piscine, classes de découverte...), il est obligatoire que vos enfants soient couverts par une assurance responsabilité civile, mais aussi pour les dommages corporels individuels. (Merci de fournir les attestations à l'enseignant de la classe)

## <u>Coopérative</u>: le montant des cotisations est fixé à :

- 11€ pour une famille ayant un enfant scolarisé à l'école
- 20€ pour une famille avant deux enfants scolarisés à l'école
- 27€ pour une famille ayant trois enfants scolarisés à l'école

Dans la mesure du possible, veuillez nous faire parvenir un chèque à l'ordre de « USEP Jourgnac » (le mettre dans le cahier de l'aîné de vos enfants).

Cet argent va nous servir à financer dans l'année les entrées de spectacles, musées, les cotisations pour les rencontres sportives ainsi que différentes dépenses liées à l'achat de petit matériel pour des projets de classe.

## **♦ Sécurité :**

Un Plan de Mise en Sûreté (PPMS) a été rédigé à l'école. Celui-ci est conçu pour faire face à des risques naturels (tempête), à des risques technologiques (accident d'un transport de matières dangereuses).

Dans le cas de l'application de ce plan, il est demandé aux familles de **ne pas prendre de risque pour venir chercher leur enfant à l'école**. Dans le cas d'accidents majeurs, les autorités rappellent que **pour connaître les consignes** à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, il faut **écouter la radio fréquences 93.0 ou 100.7 ou 103.5 MHz**.

### Présentation des bons réflexes tirés du document officiel :

"EN CAS D'ALERTE.

N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant des dangers.

Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer. Un plan de mise en Sûreté des élèves a été prévu dans son école.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux. Laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles)."

<u>Cahier de liaison</u>: c'est le lien entre les parents et l'école. Toutes les informations figurant dans ce cahier <u>doivent</u> être <u>signées</u> par les parents. De même, les parents peuvent y inscrire une demande de rendez-vous, un renseignement... Ce cahier est <u>à consulter tous les soirs</u>. De plus, dans la classe de Mme Caetano une application est mise en place pour faciliter la liaison parents-enseignants.

<u>Nelations parents-enseignants</u>: les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial qui pourrait engendrer un comportement anormal de l'enfant et que les enseignants prendront en compte.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous (noter un mot dans le cahier de liaison).

<u>Matériel</u>: chaque maître informe les parents concernés par sa classe du matériel particulier qu'il souhaite (classeur, vêtements de sport...).

Il est demandé de recouvrir les livres prêtés par l'école si besoin.

➤ Parasites : aucune école n'est à l'abri des poux !

Les parents doivent donc surveiller fréquemment la tête des enfants et signaler toute présence indésirable !

<u>Nertice</u> elle devrait reprendre à partir du **23 janvier**, tous les vendredis de 10h 20 à 11h05 (utilisation du bassin). Les personnes (parents d'élèves ou non) volontaires (renouvellement, nouvel agrément ou simple accompagnateur) sont priées de se faire connaître rapidement. Le premier agrément n'est délivré qu'après la participation à une demi-journée de formation. Les séances de piscine dépendent grandement des accompagnateurs et des agréments.

Ordre de passage des classes :	Dates
CP/CE1 et CM1/CM2	Du 23/01/26 au 20/03
CE1/CE2	27/03/26 au 12/06

Financement : le tarif est de 2.80 €/enfant/séance (tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2019). La mairie prend en charge le transport et la moitié du tarif d'entrée.

Un maître nageur est mis à disposition par la Communauté de Communes.

## <u>Selections des représentants de parents d'élèves :</u> le vendredi 10 octobre 2025.

La fonction des représentants de parents d'élèves est d'assister au conseil d'école (un par trimestre), c'est-à-dire de participer à la réflexion pour le bon fonctionnement de l'école... Il serait souhaitable d'avoir deux parents représentants par classe : un titulaire et un suppléant soit au total dix parents.

La liste de candidature est à remettre à la directrice pour le lundi 29 septembre.

Attention l'ordre de présentation des noms des parents est important : les 5 premiers sont les titulaires, les 5 derniers de la liste sont les suppléants.

Vote : suite à la décision du conseil d'école de l'année dernière, le vote se déroulera par internet si l'application fonctionne ou par correspondance (le matériel sera fourni après le 2 octobre).

## **№** Réunion parents-enseignants :

Cette réunion est importante, non seulement parce qu'elle est destinée à informer sur la vie de l'école (nous reviendrons sur les points abordés ci-dessus et en préciserons certainement d'autres!), mais également parce que les enseignants vous accueilleront dans leurs classes et seront là pour répondre à toutes vos questions.

La classe de Mme RENAUD aura la réunion le 23/09 à 17h

La classe de Mme CAETANO le 23/09 à 17h30

La classe de Mme Kranh le 29/09 à 17h

La classe de Mme Clément le 30/09 à 18h

La classe de Mme Pivois-Martin : ce sera fait au moment du retour individuel suite aux évaluations nationales.

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de bien vouloir venir sans les enfants afin que chaque parent puisse assister.